

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 24 avril 2015

### Présents :

**MMES** Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE-JACQUETIN – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

**MM.** Julien BOURGEOIS – Antoine FATIGA – Christophe GERBELOT – Patrick NICOLLET – Alain PONCET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Régis VION

### Absents :

Franck EGARD donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Monique HERVÉ

Hauda ARAB

Pierre-Louis BESSON

Alexandre GARIN

Olivier MARMET

Laurent TOCHON

**Brigitte BOCHATON** invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Alain PONCET**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte des 8 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Les Vergers d'Amantine : Champ Perrin**

**Brigitte Bochaton** explique aux conseillers municipaux qu'après des échanges entre la commune et la Savoisième Habitat pour trouver un nom à l'opération Champ Perrin, le choix s'est finalement porté sur « Les Vergers d'Amantine » : Georges Sand étant le pseudonyme d'Amantine Aurore Lucile Dupin. Dans son livre *Mademoiselle La Quintinie*, Georges Sand évoque la Cascade de Jacob-Bellecombette ce qui a incité la commune à choisir ce nom pour cette opération.

- Présentation du programme immobilier par la Savoisienne Habitat

**Maud Durand** de la Savoisienne Habitat annonce que M. Rabillard s'excuse de ne pouvoir être présent et commente en séance un PowerPoint du projet de 9 logements qui comprendra :

- 7 logements seront en accession sociale à la propriété, tournés « séniors »
- 2 logements seront en location,
- 1 salle d'activité de 78 m<sup>2</sup>
- 2 locaux commerciaux de 85 m<sup>2</sup> chacun
- 25 à 26 places de stationnement (dont 5 en box fermés)

**Antoine Fatiga** questionne sur la possibilité d'une sortie sur le rond-point.

**La Savoisienne Habitat** répond que selon l'activité des commerces, c'est en court de réflexion dans le cadre de l'instruction du permis de construire, avec le TDL.

**Brigitte Bochaton** ajoute qu'il faut une certaine fluidité au niveau du passage devant les commerces.

**Julien Bourgeois** demande quelles seront les conditions d'achat.

**La Savoisienne Habitat** répond que les personnes doivent répondre à un certain niveau de revenus et ne pas dépasser le plafond fixé. L'âge est aussi un critère. Elle rappelle que ce projet est orienté vers les séniors. Un ergothérapeute a travaillé sur le projet et notamment au niveau des accessoires de domotique.

**Brigitte Bochaton** complète en soulignant que le côté séniors et personnes à mobilité réduite sera privilégié puisque les logements sont plus particulièrement conçus « pour » eux.

**Laurence Francart** demande par où vont passer les personnes handicapées qui sortiront du bus pour rejoindre la résidence.

**Maud Durand** montre le cheminement piéton prévu.

**Brigitte Bochaton** rappelle que sur la route du Couvent Saint-Joseph, la commune projette la continuité du chemin piéton.

**Antoine Fatiga** demande si des contacts ont été pris avec l'EHPAD afin de mutualiser les moyens.

**Brigitte Bochaton** répond qu'une rencontre a eu lieu avec les Sœurs ; elles sont, de leur côté, en réflexion pour adapter le Bois Joly, récemment construit et l'ouvrir à des laïques. Les Sœurs sont au courant de ce projet.

**Julien Bourgeois** revient sur les deux commerces de boulangerie.

**La Savoisienne Habitat** rectifie en précisant que des contacts sont en cours mais qu'à ce jour la boulangerie/pâtisserie occuperait les deux emplacements.

**Brigitte Bochaton** ajoute que ces espaces sont modulables pour un ou deux commerces donc facilement dissociables et transformables.

**Brigitte Bochaton** rappelle que le projet est à destination des séniors mais qu'il existe des possibilités d'agencement pour des personnes à mobilité réduite ou avec d'autres pathologies.

**La Savoienne Habitat** ajoute qu'il existe de réelles interrogations pour les personnes de 50 - 60 ans qui préparent leur retraite avec un changement de cadre de vie, la fin des maisons individuelles à cause de l'entretien notamment... ; mais également des enfants qui préparent la retraite de leurs parents.

**Laurence Francart** précise que les ergothérapeutes incitent les personnes dès 70 ans à changer de cadre de vie car après, il leur est plus difficile de s'adapter à un nouvel environnement.

**Brigitte Bochaton** rappelle qu'il y a une forte volonté de concevoir des appartements qui permettent le maintien à domicile des séniors le plus longtemps possible. Dans cet objectif, il faut vraiment anticiper pour permettre ce maintien. On ne pourra certes pas empêcher les gens plus jeunes d'acheter mais ils seront orientés sur d'autres produits.

**Antoine Fatiga** interroge sur les questions de développement durable : prises électriques, garages à vélos...

**La Savoienne Habitat** répond que la norme RT 2012 est respectée. Il y aura une chaufferie au gaz collectif alimentée principalement par les panneaux solaires. Les plis des entreprises viennent d'être ouverts. Certains points pourront être améliorés par la suite : ce sont des intégrations qui sont possibles. Pour les prises électriques dans les garages, c'est prévu.

**Brigitte Bochaton** rappelle que les « parkings à vélos » sont prévus.

**Charlotte Monel** demande quand aura lieu la livraison.

**La Savoienne Habitat** répond que le permis est toujours en attente avec les 6 mois réglementaires d'instruction. Le délai se terminera début août. Le premier coût de pelle pour le terrassement devrait intervenir en septembre puis environ 12 mois de chantier.

**Julien Bourgeois** demande un ordre de prix.

**La Savoienne Habitat** annonce un prix de 3 000 € TTC avec un garage et de 2 800 € sans garage par m<sup>2</sup> habitable.

- Cession du terrain par la Commune à la Savoienne Habitat

**Brigitte Bochaton** rappelle que la Commune vend à la Savoienne Habitat les parcelles de terrains à bâtir, lieudit Champ Perrin section AK 25 et 26 pour une superficie totale de 2 708 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont à usage de construction : l'avis du service des Domaines a été sollicité comme il se doit : « *La valeur vénale de ce terrain a été estimée à 190 000 €. Toutefois la Commune demeure libre de céder au prix qu'elle jugerait conforme à la nature et à l'opportunité de l'opération envisagée, comme pourrait le nécessiter la construction d'un ensemble de logements sociaux destiné à couvrir la demande de la population* ».

L'accord trouvé avec la Savoienne Habitat se fait moyennant le prix de 120 000 € pour le foncier auxquels s'ajoutent 75 000 € au titre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) et sous condition de l'acquisition par la Commune d'une salle

d'activités entièrement équipée d'une surface de plancher d'environ 78 m<sup>2</sup>, située au RDC de l'opération immobilière, pour un montant HT de 168 000 €.

**Antoine Fatiga** demande pourquoi la commune n'a pas vendu le terrain au prix de départ car dans une opération comme celle-là, la commune aurait pu vendre au prix coûtant.

**Brigitte Bochaton** répond que l'objectif est de faire du logement social et orienté « séniors » ainsi que des commerces. Elle rappelle aussi que c'est donnant-donnant : les promoteurs n'achètent pas forcément et la commune avait aussi ses propres exigences.

**Madame le Maire** fait remarquer que les dotations sur les aides à la pierre sont en baisse. A ce jour il est impossible de savoir si ces dotations ne vont pas encore baisser Il est donc important de le prendre en considération.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer le compromis de vente : la commune vend à la Savoissienne Habitat les parcelles de terrains à bâtir, lieudit Champ Perrin section AK 25 et 26 pour une superficie totale de 2 708 m<sup>2</sup>, pour un montant de 195 000 € et la commune achète à la Savoissienne Habitat une salle d'activités pour un montant de 168 000 € HT.

## 2. Subvention pour classes de découverte

**Isabelle Geindre** explique que le montant de la participation est calculé sur la base de 60 % de l'aide attribuée par le Conseil Général. 5 classes partent en juin : 3 à Arêches pour 3 jours (grande section de maternelle, CP et CP/CE1) soit 58 élèves pour un coût de séjour de 144 €/enfant ; et 2 en Ardèche pour 5 jours (CE2 et CM2) soit 46 élèves pour un coût de séjour de 310 €/enfant. Pour les 3 classes à Arêches, l'aide du Conseil Général est de 24 €/élève soit 1 392 € et pour les 2 classes en Ardèche, l'aide du Conseil Général est fonction du QF des familles et représente 1 787.50 €.

**Isabelle Geindre** ajoute que si on applique les 60 % de l'aide du Conseil Général, le coût pour la commune est de 1 907.70 € pour les 5 classes. Elle avait précédemment annoncé un montant estimatif de 3 000 € soit une économie de 1 000 € environ.

**Charlotte Monel** complète en précisant qu'une famille en difficulté des écoles du Grand Pré va bénéficier d'une aide de la commune pour permettre le départ en classe de découverte des deux enfants : le montant est encore inconnu mais il passera sur le budget communal.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le montant de 1 907.70 € pour les 5 classes de découverte.

### **3. Signature convention Chambéry métropole/Commune de mise à disposition de broyeurs à végétaux**

**Marie-Laure Chevallier** explique aux conseillers municipaux que Chambéry métropole a fait l'acquisition de broyeurs thermiques de déchets verts à destination des collectivités. Ce prêt de broyeur gratuit dont l'objectif est de diminuer la quantité d'ordures ménagères produites sur l'agglomération doit s'accompagner de la promotion auprès des particuliers de l'usage du paillage en substitution des produits phytosanitaires et bien sûr de l'incitation à broyer les branchages plutôt que de les déposer en déchetterie.

**Antoine Fatiga** fait remarquer que l'affûtage des couteaux est bien noté dans la convention : c'est une bonne idée.

À l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention de mise à disposition de la commune d'un nouveau broyeur thermique de déchets verts.

### **4. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés**

**Bruno Stellan** rappelle que tout comme nous l'avons fait pour le gaz, la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) a pour objectif de créer les conditions d'un développement véritable de la concurrence sur le marché de détail de l'électricité. La loi prévoit que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les grandes et moyennes puissances souscrites (tarifs verts et jaunes) s'éteindront au plus tard au 31/12/2015.

**Bruno Stellan** explique aux conseillers municipaux que le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) propose d'organiser et de coordonner un groupement d'achat d'électricité et de services associés dans la perspective d'atteindre un volume de consommation permettant d'obtenir des offres tarifaires et de services attractives. Ce groupement s'adresse aux communes adhérentes au SDES dont Jacob-Bellecombette, ainsi qu'aux établissements publics qui leur sont rattachés. L'adhésion est exclusive de toute forme de cotisation pour les communes adhérentes au SDES.

**Bruno Stellan** ajoute que seule la Jacobelle est concernée car elle nécessite une puissance supérieure à 36 KVA pour pouvoir bénéficier d'un tarif négocié. L'adhésion au groupement de commandes représente environ 50 € par an, ce qui est une somme minime.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes

- autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement et toutes pièces à intervenir
- donne mandat au Président du SDES pour signer et modifier les marchés conclus
- donne mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison.

## **5. Signature convention Chambéry métropole/Commune relative à l'aide au traitement des archives communales**

**Brigitte Bochaton** signale que le service d'archives de Chambéry métropole, à la demande des collectivités, peut exercer les missions liées à la collecte, à la sélection, au classement, à la conservation et à la communication des archives ainsi qu'à leur mise en valeur et ce, par l'intermédiaire d'un archiviste professionnel qui travaillera en binôme avec Christine Giez.

**Madame le Maire** ajoute qu'afin de faire un toilettage de ses archives, la commune sollicite un accompagnement de la part de Chambéry métropole afin de mettre à jour les archives communales pour une durée de 5 journées au tarif de 150 €/jour + 32.50 € de frais de déplacement soit 782.50 € au total.

À l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention relative à l'aide au traitement des archives communales.

## **6. Signature convention de co-maîtrise d'ouvrage et de co-financement entre la commune et Chambéry métropole pour les travaux d'aménagement du secteur des « bas de Jacob »**

**Alain Poncet** rappelle qu'il convient d'autoriser **Madame le Maire** à signer la convention jointe qui a pour objet de définir les engagements réciproques de Chambéry métropole et Jacob-Bellecombette concernant les modalités de maîtrise d'ouvrage et les modalités de financement, tant des études que des travaux pour l'opération « Aménagement du secteur des bas de Jacob : rues Clémenceau, Grangeat, Grand, J.-B. Richard et route de Saint-Cassin ».

**Antoine Fatiga** signale que c'est un projet très intéressant mais qu'il existe toujours des problèmes de stationnement. Il faut davantage arriver à inciter les habitants à garer leur voiture sur le domaine privé car sinon cela pose des problèmes de circulation.

**Brigitte Bochaton** répond qu'on ne peut pas empêcher les personnes de se garer ponctuellement sur le domaine public. Les anciennes propriétés comme au niveau de l'immeuble de la pharmacie n'ont pas de stationnement. Mais dans le PLU, le stationnement à l'intérieur des propriétés est une obligation.

**Alain Poncet** ajoute que sur cette zone, on remet les stationnements à l'identique à la différence près d'une place.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention qui définit les engagements réciproques de Chambéry métropole et Jacob-Bellecombette concernant les modalités de maîtrise d'ouvrage et les modalités de financement, tant des études que des travaux, pour l'opération « Aménagement du secteur des bas de Jacob : rues Clémenceau, Grangeat, Grand, J.-B. Richard et route de Saint-Cassin ».

## **7. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour diagnostics et travaux d'accessibilité sur le patrimoine bâti**

**Alain Poncet** rappelle qu'il convient d'autoriser **Madame le Maire** à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour obtenir un financement pour réaliser les diagnostics de patrimoine en matière d'accessibilité et les travaux en découlant. Le dossier est à déposer avant le 27 septembre 2015 et concernera la Mairie, la Jacobelle, la Dorade et l'Eglise. L'aide varie entre 30 et 40 % du montant HT du projet.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour obtenir un financement pour réaliser les diagnostics de patrimoine en matière d'accessibilité et les travaux en découlant.

## **8. Informations diverses**

- **Brigitte Bochaton** annonce :
  - Le 23 mai, de 9h à 11h30, présentation du budget 2015 de la communauté d'agglomération, lieu à définir
  - Les 05 et 06 mai, entre 10h-12h et 14h-16h, nouveaux tirs de mines en fonction des bilans et constats d'huissiers. Des flyers seront distribués la semaine prochaine : communication en cours.
  - Retour de Madame Belpois suite au décès de son époux concernant les nombreux messages qu'elle a reçus. Elle a été très touchée par ces attentions et remercie vivement les conseillers municipaux.
  
- **Isabelle Geindre** confirme la fermeture d'une classe à l'école maternelle à la prochaine rentrée : il y aura donc 3 classes au lieu de 4. Le Directeur avait une décharge d'un ¼ pour assurer la direction de l'école : avec 3 classes, il perd cette décharge. La commune a déjà eu le cas de la fermeture d'une classe puis sa réouverture l'année d'après. Pour les rentrées, on ne prendra plus les enfants qui auront 3 ans au 31 décembre.  
**Antoine Fatiga** demande combien d'enfants seront concernés.

**Isabelle Geindre** répond qu'on ne sait pas encore mais jamais plus de 5/6 enfants. Cette fermeture de classe va impliquer un maintien des enfants jusqu'à leurs 3 ans à Tom Pouce.

**Antoine Fatiga** souligne que les classes passeront quand même de 23 à presque 30 élèves : ce n'est pas l'idéal. Nous ne nous satisfaisons pas de la situation. La structure Tom Pouce sera-t-elle en mesure d'accueillir tous les enfants de moins de 3 ans ?

**Isabelle Geindre** précise qu'il faut relativiser notamment en maternelle car rares sont les jours où tous les enfants sont présents (maladie, sieste à la maison...).

**Catherine Faivre** demande combien il y a d'ATSEM.

**Brigitte Bochaton** répond qu'elles sont 3 actuellement et que, bien entendu, leur nombre est maintenu. **Madame le Maire** rappelle qu'un courrier a été envoyé à l'inspecteur académique pour signaler que cette fermeture est pénalisante d'autant que de nombreuses constructions vont voir le jour dès 2016/2017 avec la ZAC des Châtaigneraies. Il pourrait revoir sa position en fonction de faits nouveaux.

**Julien Bourgeois** demande si la baisse d'effectif est due aux TAP avec une préférence pour le privé.

**Isabelle Geindre** note que cela correspond à une baisse des naissances sur la commune. Un questionnaire a aussi été envoyé aux parents sur les TAP : plus de 80 % de satisfaction. Ce sont de bons retours comparés à d'autres communes.

- **Claire Preschoux** rappelle l'exposition sur l'Art postal à la médiathèque jusqu'au 13 mai, enrichie depuis hier des créations des enfants.
- **Antoine Fatiga** annonce le renouvellement de l'opération d'aide au départ en vacances pour les jeunes par la région Rhône-Alpes.  
**Brigitte Bochaton** dit qu'en effet, l'information a été relayée sur notre site Internet et sur la newsletter.  
**Antoine Fatiga** renouvelle aussi sa demande à propos de la commission transport de Chambéry métropole pour faire plus de réunions : il y a eu seulement 2 réunions depuis le début du mandat, c'est peu compte-tenu des projets en cours.

La séance est levée.